



# COURSEULLES SUR MER

## REGIONALE ELEVAGE TERRE-NEUVE ET LANDSEER 17 JUIN 2023

JUGE: Claire Détendeur

PARC DE L'EDIT,  
ROUTE DE BERNIERES



Courseulles  
La station bien-être sur-Mer

**CLUB FRANÇAIS  
DU CHIEN TERRE NEUVE  
ET DU LANDSEER**

**EXPOSITION REGIONALE  
D'ELEVAGE**

**Courseulles sur Mer  
Samedi 17 juin 2023**

*Sous le patronage de la  
**Société Centrale Canine**  
(Reconnue d'Utilité Publique,  
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture)*



**Juge :  
Madame Claire DETENDER**



CLUB FRANÇAIS DU CHIEN TERRE NEUVE ET DU LANDSEER  
 Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé Ministère de l'Agriculture  
 Annie POUVESLE Les Cottatz 89330 VERLIN  
 +33(0)684 503 348 +33(0)386 911 770

## Qui contacter ?

Adhésions, changement d'adresse	Jean Luc Lassalle	tresorier@cfctnl.org
Gestion dossiers lecture dysplasie et cœur	Alain Voiturier	alain.voiturier@gmail.com
Demandes de cotation	Patrick Bernaux	bernaux.patrick@wanadoo.fr
TAN et certificats génétiques santé	Peggy Sauvignat	sauvignat.peggy@orange.fr
Enregistrements résultats d'exposition	Nathalie Pardillos	domainedeflambeau@gmail.com
Challenge beauté - performance	Marina Violet	desempereursdelocean@gmail.com
Délégations régionales	Philippe Desroches	tnoceandesreves@free.fr
Enregistrements résultats concours	J.Michel Hamer	jeanmichel.hamer@gmail.com
Relations informatiques avec la SCC Corrections sur le site (pedigrées/santé) Homologations titres de champion, Attestation classe travail	Annie Pouvesle	contact@cfctnl.org
Reportages, photos (revue, publications internet)	Nathalie Pardillos	domainedeflambeau@gmail.com
Accès au site du club pour le webmaster	Annie Pouvesle	annie.pouvesle@gmail.com

## Le Comité

<b>Président</b>			
Mme Annie Pouvesle	Les Cottatz 89330 Verlin	Tel : 03 86 91 17 70	annie.pouvesle@gmail.com
<b>1er Vice Président et secrétaire</b>			
Peggy Sauvignat	254 route de la Tour Blanche 24650 Chancelade	Tel : 06 09 04 83 31	sauvignat.peggy@orange.fr
<b>2ème Vice Président</b>			
Laurence Godin	5 rue Neuve 41100 PEZOU	Tel : 06 61 45 86 00	bonavista41@gmail.com
<b>Trésorier</b>			
Jean-Luc Lassalle	Lande de Truzeau 44240 La Chapelle/Erdre	Tel : 02.40.72.59.40	tresorier@cfctnl.org
<b>Administrateurs</b>			
Vincent Fouillet	16 Allée Auguste Brizeux 35500 VITRE	Tel : 07 70 28 87 55	lesterresdesevigne@hotmail.com
Jonan Schibeny	26 rue de l'Eglise 90200-LEPUIX GY	Tel : 06 29 99 00 97	jonan.schibeny@wanadoo.fr
Nathalie Guérini	181 Rte de Sausset 13500 Martigues	Tél : 06 15 35 86 53	nathalieguerini113@gmail.com
Nathy Pardillos Seguet	lieu dit le Riveau 86330 St Jean de Sauves	Tél ; 06 81 50 19 94	domainedeflambeau@gmail.com
Philippe Desroches	19 Route de Berardier 38200-JARDIN	Tel : 06 61 92 75 96	tnoceandesreves@free.fr
Marina Violet	27 les Tourterelles 50470 TOLLEVAST	Tel : 06 78 52 87 52	desempereursdelocean@gmail.com
Laurence Didier Rolland	Chez Dolas 63290 PUY GUILLAUME	Tél : 06 82 42 41 45	lcdmnewf@yahoo.fr

# REMERCIEMENTS

Tout d'abord merci à vous tous qui avez choisi de répondre à l'invitation de notre déléguée régionale Anne LINQUE et même si vous êtes beaucoup moins nombreux que les années passées, nous ne sommes pas inquiets : la convivialité et la sportivité seront au rendez-vous.

Nous nous retrouvons aujourd'hui à nouveau au parc de L'Edit aimablement prêté par la Municipalité de Courseulles sur Mer, avec l'accord de Lionel BLEMUS président de l'ACT de Basse Normandie.

Merci à Madame Claire DETENDER de consacrer ce week-end au Terre Neuve et au Landseer pour l'exposition et aux races engagées au concours en mer.

Nous devons remercier aussi l'équipe de la base « ACSE NORMANDIE » qui nous accueille et se charge de toute la logistique ainsi que de la restauration. Demain, ils seront sur la plage pour leur traditionnel concours à l'eau. Ils seront eux aussi moins nombreux que les autres années mais le contexte économique n'est pas favorable aux voyages.

Au nom du CFCTNL, nous vous souhaitons une journée agréable et riche en rencontres.

Annie Pouvesle et Anne Linqué

Présidente et Déléguée régionale du CFCTNL



# REGLEMENT

## Règlement de l'exposition

### 1 : LIEU, DATES

L'exposition se tiendra à Courseulles sur Mer le 17/6/2023

### 2 : ARRIVÉE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 9h30 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par races et classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

### 3 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera selon le règlement propre à chaque exposition.

### 4 : SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

### 5 : TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition et à proximité du ring en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

### 6 : PRÉSENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de nonrespect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

**Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine.**

Les potences sont interdites dans les expositions.

**Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.**

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procé-

dure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles.

### 7 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

### 8 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online) Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran.

### 9 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

**CLASSE INTERMEDIAIRE** Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé

**CLASSE OUVERTE** Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

**CLASSE TRAVAIL** Pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en

compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

**CLASSE BABY** (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

**CLASSE PUPPY** (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé . Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

**CLASSE DE JEUNE** (obligatoire) - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé . Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

**CLASSE CHAMPION** (obligatoire) - Réserve exclusive- ment aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

**CLASSE VÉTÉRAN** (obligatoire) - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement.

Pour être inscrit dans les classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

**CLASSE d'AFFIXE** (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur .

**CLASSE de REPRODUCTEURS** (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

Autre catégorie :

Chien « ne concourant pas » :

Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour.

Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

## 10 : RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du CFCTNL adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

## 11 : CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

## 12 : REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
- 2) Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
  - a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
  - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
  - c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
  - d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
  - e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.
  - f) Les chiens estropiés, borgnes aveugles et les chiennes allaitantes.

## 13 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

## 14 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

**EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présentant en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possédera les caractéristiques typiques de son sexe.

**TRES BON** - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON** - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

**SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

**DISQUALIFIE** - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

**NE PEUT ÊTRE JUGE** : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

### 15 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à **trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation**. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

### 16 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

### 17 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

### 18 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

### 19 : AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT A L'ÉTRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

### Par la Société Centrale Canine

Publié 25/08/2021 à 16:05 - Mis à jour le 25/08/2021 à 16:08

**La Centrale Canine s'engage pour le Bien-être des chiens en rédigeant le Guide des Bonnes Pratiques en élevage canin. Il a pour objectif de recenser les actions à mettre en place pour s'assurer du bien-être de son (ou ses) chien(s).**

Le bien-être est défini par 5 libertés fondamentales :

1. L'absence de soif, de faim ou de malnutrition
2. L'absence d'inconfort physique
3. L'absence de douleur, de blessure, de maladie
4. L'absence de peur, de stress, de détresse (aspect psychologique)
5. L'expression des comportements normaux, par exemple : la possibilité de creuser, courir, interagir avec ses congénères, explorer, ...

**Il est indispensable de veiller au respect de ces 5 libertés pour que nos chiens puissent être toujours dans un état de bien-être optimal !**

**Responsable du bien-être animal sur la manifestation :**

**Annie Povesle**

# DIRECTIVES D'ELEVAGE

## DIRECTIVES D'ÉLEVAGE pour figurer sur la liste des éleveurs membres CFCTNL respectant ces directives.

(précédente version 2012 / révisée mai 2021 et mars 2023) Ces directives sont révisables à tout moment sur décision du Comité.

En préambule, nous rappellerons que tout éleveur, en devenant titulaire d'un affixe, s'est engagé auprès de la SCC :

**« L'affixe, qui peut être assimilé à la raison sociale de l'élevage, en assure, en quelque sorte la traçabilité ainsi que la signature. C'est la preuve de son engagement, sa profession de foi. Cela implique que l'éleveur s'engage à n'élever que des chiens inscrits au Livre des Origines (L.O.F. pour les français), dans le respect de l'éthique et des règles professionnelles. L'éleveur suit de ce fait les directives des associations spécialisées de races pour la ou les races qu'il a en charge. L'éleveur s'engage ainsi à tout mettre en œuvre pour proposer aux futurs maîtres des compagnons dignes de ce nom. »** (Source : <https://www.centrale-canine.fr/articles/laffixe>).

En conséquence, les directives d'élevage du CFCTNL doivent être obligatoirement suivies par tout éleveur occasionnel ou non. Elles tiennent compte des spécificités de nos races molossoïdes. Si elles ne concernent pas les méthodes de sélection (in-breeding, out-breeding, etc.), elles sont un guide pour la production de sujets se rapprochant le plus possible du standard, c'est-à-dire du modèle idéal, tout en protégeant la santé des reproducteurs et de leurs descendants. En définissant l'éthique de l'élevage, à laquelle nous devrions tous adhérer par respect pour nos Terre-Neuve et Landseer, elles sont un engagement vis-à-vis de nos races.

Ces directives sont les suivantes :

1. L'éleveur s'engage à respecter la réglementation en vigueur (Arrêté du 7 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 3 avril 2014, les réglementations FCI et SCC) et à ne produire que des Terre-Neuve et/ou des Landseer inscrits au L.O.F., donc issus de parents dûment confirmés avant la saillie et identifiés génétiquement (ADN).
2. L'éleveur s'engage à ne vendre ni chiots ni adultes : - à des revendeurs, - à des laboratoires, - à des animaleries, - dans des foires et des salons aux chiens.
3. Tous les chiens vivant à l'élevage doivent être entretenus, soignés, alimentés et traités avec respect. Tous les chiens ou chiots présents à l'élevage, reproducteurs ou non, doivent bénéficier d'un gîte adapté à leur stade physiologique.
4. Les propriétaires de reproducteurs mâles ou femelles s'engagent à présenter, au moins une fois par an, une partie de leur cheptel à la Nationale d'Élevage ou au Championnat de France ou à une Régionale d'Élevage.
5. Une femelle ne reproduira pas avant l'âge de 18 mois, ni après l'âge de 8 ans. Elle ne pourra faire plus de 3 portées sur une période de 24 mois.
6. Il est demandé aux éleveurs, qu'ils soient occasionnels ou non, ainsi qu'aux propriétaires d'étalons :
  - de faire radiographier leurs reproducteurs (TN et LDS) en vue du dépistage de la dysplasie de la hanche. Un chien stade C ne pourra reproduire qu'avec un chien stade A ou B. Au delà du stade C, la reproduction est à proscrire.
  - de faire radiographier leurs reproducteurs (TN et LDS) en vue du dépistage de la dysplasie du coude. Un chien stade 2 ou 3 ne pourra reproduire qu'avec un chien stade 0 ou SL. Cet examen est obligatoire pour les reproducteurs nés depuis le 4 avril 2008 ;
  - de faire effectuer sur leurs reproducteurs (TN) un contrôle cardiaque par écho-doppler. Un chien atteint de sténose légère (stade 1) pourra reproduire avec un stade 0 à condition de faire dépister les sujets produits par écho-doppler. Au-delà de ce stade, la reproduction est à proscrire. Cet examen est obligatoire pour les reproducteurs nés depuis le 4 avril 2008. Depuis le 1er juin 2010, les examens doivent obligatoirement être lus par le lecteur officiel ; les résultats antérieurs par écho-doppler doivent répondre aux exigences d'âge (15 mois) et indiquer que le chien est indemne de sténose aortique.
  - de faire dépister leurs reproducteurs (TN et LDS) pour la cystinurie. Un chien porteur sain ou non testé ne pourra reproduire qu'avec un chien testé génétiquement indemne ou issu de "Parents libres" avec filiation ADN. Un chien malade ne reproduira pas.
  - de faire dépister leurs reproducteurs (LDS) pour la Myélopathie dégénérative par test génétique. Un chien porteur sain ou non testé ne pourra reproduire qu'avec un chien testé génétiquement indemne ou issu de "Parents libres" avec filiation ADN. Un chien malade ne reproduira pas.
7. L'éleveur s'engage à ne produire que des chiots de couleurs reconnues par le standard en vigueur. L'éleveur restera vigilant quant aux mariages de couleurs ou de récessivités de couleurs différentes, plusieurs laboratoires proposant des tests d'identification de couleur.
8. L'éleveur, lors de la vente de ses chiots, informera l'acquéreur de l'existence du CFCTNL et lui remettra une demande d'adhésion comportant sa signature de parrainage.

**Le respect de ces directives est impératif pour pouvoir figurer sur la « Liste des éleveurs du CFCTNL respectant les directives d'élevage ». Toutes les portées produites par le signataire de ces directives devront les respecter.**

# CALENDRIER CFCTNL

<b>CLUB FRANÇAIS DU CHIEN TERRE NEUVE ET DU LANDSEER <a href="http://www.cfctnl.org">www.cfctnl.org</a></b>			
Spéciales 2023 CFCTNL engagements sur <a href="http://www.cedia.fr">www.cedia.fr</a> ou <a href="http://www.sccexpo.fr">www.sccexpo.fr</a>			
DOUAI	CACIB	16 juillet	Anne DYTRYCH
EVREUX	CAC	18 mai	PRUNIER E.
PERIGUEUX	CACIB	11 juin	B PASSIN
CHATEAUBRIANT	CAC	2 juillet	E PAULSEN
DIJON	CACIB	3 septembre	POUVESLE B.
MARGNY COMPIEGNE	CACIB	17 septembre	POUVESLE A.
BEZIERS	CACIB	15 octobre	BARDET J.
MARSEILLE	CACIB	26 novembre	LAFAY C.
NANTES	CACIB	10 décembre	DUPAS J.J.
QUIBERVILLE	CAC	23 juillet	PAPIN J.
ST MACAIRE	CAC	8 octobre	MC CRESSON TAHON
Régionales 2023 engagements <a href="http://www.cfctnl.org">www.cfctnl.org</a>			
COURSEULLES sur MER	RE	17 juin	DETENDER C.
CHATEAUBRIANT	RE	1er juillet	THEVENON I.
SAINT-CYR en Poitou	RE	15 juillet	PRESSIAT V.
BILLIERS	RE	5 août	PRUNIER E.
MARGNY COMPIEGNE	RE	16 septembre	DELAUNAY M.P.
CUBLIZE	RE	17 septembre	KONRAD (Serbie)
RAMOUZENS	RE	30 septembre	PASSIN B
Championnat engagements <a href="http://www.sccexpo.fr">www.sccexpo.fr</a>			
BROGNON (spéciale)	CACIB	3 juin	A Taborda
BROGNON	championnat	4 juin	Ilona Mononem
Concours Travail à l'eau sauvetage club			
SAINT-CYR en Poitou	TAE	16 juillet	Bernard POUVESLE
Renseignements complémentaires : <a href="mailto:contact@cfctnl.org">contact@cfctnl.org</a>			



Statistiques des chiens inscrits

2e GROUPE

<b>TERRE NEUVE</b> .....	<b>50</b>
BABY MALES..... De 1 à 1.....	1
JEUNE MALES..... De 2 à 3.....	2
INTERMEDIAIRE MALES..... De 4 à 4.....	1
OUVERTE MALES..... De 5 à 12.....	8
TRAVAIL MALES..... De 13 à 13.....	1
CHAMPION MALES..... De 14 à 16.....	3
BABY FEMELLES..... De 17 à 17.....	1
PUPPY FEMELLES..... De 18 à 19.....	2
JEUNE FEMELLES..... De 20 à 27.....	8
INTERMEDIAIRE FEMELLES..... De 28 à 29.....	2
OUVERTE FEMELLES..... De 30 à 41.....	11
TRAVAIL FEMELLES..... De 31 à 45.....	5
CHAMPION FEMELLES..... De 46 à 47.....	2
VETERAN FEMELLES..... De 48 à 50.....	3

**Soit 50 chiens inscrits pour 14 races dans le 2e Groupe**

**Soit 50 chiens inscrits pour 14 classes à l'exposition de R.E. Terre Neuve et Landseer - 14**

# JURY

## Mme DETENDER Claire (50)

### TERRE NEUVE

CLASSE BABY Mâles : 1	CLASSE JEUNE Mâles : 2
CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 1	CLASSE OUVERTE Mâles : 8
CLASSE TRAVAIL Mâles : 1	CLASSE CHAMPION Mâles : 3
CLASSE BABY Femelles : 1	CLASSE PUPPY Femelles : 2
CLASSE JEUNE Femelles : 8	CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 2
CLASSE OUVERTE Femelles : 11	CLASSE TRAVAIL Femelles : 5
CLASSE CHAMPION Femelles : 2	CLASSE VETERAN Femelles : 3

TERRE NEUVE

CLASSE BABY MALES - JUGE Mme DETENDER Claire

- TRES PROMETTEUR** **1** **U2-2 DE LA BAIE DE PEMPOUL**  
**Meilleur Baby**  
LOF : 058927 Tat : 250269610376960 né le 10/01/2023 (NOIR DESIR DE LA BAIE DE PEMPOUL X NIAGARA DE LA BAIE DE PEMPOUL) Prod. M. LE REST Patrice Prop. M. Mme BAUMGARTEN Pascal et Océane

CLASSE JEUNE MALES - JUGE Mme DETENDER Claire

- 1er EXCELLENT** **2** **OUKAYA FOREVER TREFLE A 4 FEUILLES**  
**Meilleur Jeune**  
LOF : 058419 Tat : 250269610288559 né le 07/03/2022 ((CH) GOLDEN OAK WHY NOT AT OUKAYA FOREVER X OUKAYA FOREVER PERLE-DE-LAIT) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mme DELACROIX Sophie
- 2e EXCELLENT** **3** **THIMION DES TOURBILLONS DE LA PAQUINE**  
LOF : 058351 Tat : 250269590352287 né le 06/06/2022 (TWO WATERFALLS LAND PAMPERO X MADISON DU DOMAINE DE FLAMBEAU) Prod. Mme MINEO Mathilde Prop. Mme BOZEC Aurélie

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE Mme DETENDER Claire

- 1er TRES BON** **4** **THE BLACK STAR SAPPHIRES SIRIUS BLACK**  
LOF : 057748 Tat : 250269610223399 né le 02/11/2021 (LITTLE-BIG-SOCKS DIT VALENTIN DE LA CONTREE DU MILIEU X MULAN OF MY DREAM DE LA BAIE DE PEMPOUL) Prod. M. GUIMIER Johann Prop. M. PIERSON Pascal

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE Mme DETENDER Claire

- TRES BON** **5** **MACINTOSH DE LA BAIE DE PEMPOUL**  
LOF : 052779 Tat : 250269812184366 né le 22/11/2016 (KING OF HELLULAND ZANZIBAR X JINGLE DE LA BAIE DE PEMPOUL) Prod. M. LE REST Patrice Prop. Mme ROLAND Sandrine
- 3e EXCELLENT** **6** **MONTEVENTO'S GIANLORENZO BERNINI**  
LOI : 21/48646 Tat : 380260140249547 né le 29/12/2020 (MONTEVENTO'S QUINTILIANO X MONTEVENTO'S OMNIA SOL TEMPERAT) Prod. Mme CASTELLANI Cristina Prop. Mlle VIOLET Marina
- 1er EXCELLENT** **7** **OKI DOKI DES OURSONS DU VENT**  
LOF : 054752/07653 Tat : 250268732358103 né le 02/10/2018 (NEW ANGELS MATTHEW X LIPSTICK DES OURSONS DU VENT) Prod. Mme BRASME Sandrine Prop. M. SCHIBENY Jonan
- EXCELLENT** **8** **OWACI-KIA-ORA-AI-KOUTOU-ROA DU DOMAINE DU TAENNCHEL**  
LOF : 054497/07500 Tat : 250268501423847 né le 19/05/2018 (MURDOCK DU DOMAINE DU TAENNCHEL X JAKELINE DU DOMAINE DU TAENNCHEL) Prod. M. Mme MICHEL / MICHEL-DIEUAIDE Prop. M. JACQUOT Martial
- 4e EXCELLENT** **9** **PIPOU**  
LOF : 056026 Tat : 250269608520588 né le 30/11/2019 (MERLIN DU CIRCUIT DES EAUX VIVES X MAIKA DE LA PENINSULE D'AVALON) Prod. M. PLANCHAIS Rodolphe Prop. Mme LEMONNIER Véronique
- 2e EXCELLENT** **10** **POSEIDON THEVAINE DE LA BAIE BONAVIDA**  
LOF : 055936/07603 Tat : 250269811744405 né le 01/12/2019 (LITTLE BEARS GARAMANTEAKA JAKE X ADDICTED TO LOVE JOURNEY OF A SEAMAN) Prod. Mme GODIN Laurence Prop. Mlle FONTAINE Dorianne
- EXCELLENT** **11** **REGLISSE DE LA PENINSULE D'AVALON**  
LOF : 056220 Tat : 250269590111527 né le 20/04/2020 (ISSEHO DES VALLONS DU LYS X OBIWAN DE LA PENINSULE D'AVALON) Prod. Mme LEGER Isabelle Prop. Mme ANCEAU Véronique

**EXCELLENT 12 ROCKETT STAR DES TOUBILLONS DE LA PAQUINE**

LOF : 056721 Tat : 250268723116004 né le 22/10/2020 (L'A KING IS OF RETURN DE L'ETOILE DE CYRICE X MADISON DU DOMAINE DE FLAMBEAU) Prod. Mme MINEO Mathilde Prop. Mme LEBOURG Virginie

**CLASSE TRAVAIL MALES - JUGE Mme DETENDER Claire****1er EXCELLENT 13 PABLO PICASSO DES EMPEREURS DE L'OCEAN**

LOF : 055040/07579 Tat : 250269608214409 né le 23/01/2019 (ISSEHO DES VALLONS DU LYS X L'EAUD'ISSEY DE LA BAIE BLANCHE) Prod. Mme VIOLET Marina Prop. Mlle VIOLET Marina

**CLASSE CHAMPION MALES - JUGE Mme DETENDER Claire****3e EXCELLENT 14 LANDS OF ENDLESS LOVE FJORD**

COR : 2000235 Tat : 642090001954534 né le 28/07/2021 (YOU ARE OUR HEART TENDER EBONY AKKA X PITERNYUF DIRE STRAITS BUBBLE) Prod. M. RAPEANU Andrei Prop. Mme HERBAI Gabriela

**1er EXCELLENT 15 OUKAYA FOREVER RUSSELL CROWE****Meilleur de Race**

LOF : 056326/07673 Tat : 250269608555681 né le 11/04/2020 ((CH) OUKAYA FOREVER LE GRAND AMI FOR-AKVIAN-SONG X OUKAYA FOREVER NAOMI CAMPBELL) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mme DELACROIX Sophie

**2e EXCELLENT 16 OUKAYA FOREVER SOLO HAN**

LOF : 057459/07707 Tat : 250269608854505 né le 08/03/2021 (MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS X OUKAYA FOREVER MAY THE FORCE BE WITH YOU) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. M. CLENQUET Olivier

**CLASSE BABY FEMELLES - JUGE Mme DETENDER Claire****TRES PROMETTEUR 17 UBY FORTY I GOT YOU BABE DE LA BAIE BLANCHE**

LOF : 058859 Tat : 250269591204943 née le 11/02/2023 (EASY RIDER PLACE ON EARTH X SHANEL DITE SWEETY DE LA BAIE BLANCHE) Prod. M. Mme CRESSON-TAHON Erick et Marie-Claude Prop. Mme M. FOUQUET Bérengère et Laurent

**CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE Mme DETENDER Claire****TRES PROMETTEUR 18 GUMM'BEARSMONSTER VI**

LOSH : 01360273 Tat : 981100004975048 née le 27/09/2022 (VINCHENZO V. H. KORENBLOEMPAD X GUMM'BEARSMONSTER ROSES QUEEN) Prod. Mlle STRAGIER Griet Prop. Mme FAUX Stéfanie

**1er TRES PROMETTEUR 19 OUKAYA FOREVER TEMPETE DES NEIGES****Meilleur Puppy**

LOF : ? Tat : 250269610540084 née le 10/12/2022 (OUKAYA FOREVER RAINBOW MAKER X OUKAYA FOREVER SANS MOT DIRE) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mme DELACROIX Sophie

**CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE Mme DETENDER Claire****EXCELLENT 20 DARKFLIGHT BRITISH CROWN**

RKF : 6460713 Tat : 643152000022399 née le 31/12/2021 (CRISTALMAR MIXED EMOTION AT URSINUS VELUTUS X DARKFLIGHT REGINA) Prod. M. RYBALOVA V.E. Prop. M. POISSON Eric

**4e EXCELLENT 21 OUKAYA FOREVER THE WORLD IS NOT ENOUGH**

LOF : 058589 Tat : 250269610389301 née le 11/05/2022 (MISSISSIPI MISSOURI UNCAS X OUKAYA FOREVER RUN THE WORLD) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mme DELACROIX Sophie

**2e EXCELLENT 22 OUKAYA FOREVER THIS IS A MAN'S WORLD**

LOF : 058590 Tat : 250269610389265 née le 11/05/2022 (MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS X OUKAYA FOREVER RUN THE WORLD) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mlle THIEBAUT Laura

- 1er EXCELLENT **23** **SOCATHAN'S CELEBRATE YOUR LIFE**  
 DKK : 14053/2022 Tat : 208274000116374 née le 19/06/2022 (SOCATHAN'S BUILT LIKE A BEAR X NANDOBEARS THE SECRET OF LOVE) Prod. Mme PILBORG Anette Prop. Mme COLLIN Séverine
- Meilleur de sexe Opposé  
 TRES BON **24** **TALIA DES ARPENTS DU SOLEIL**  
 LOF : 058254 Tat : 250268780400014 née le 23/07/2022 (I'M THE KING MOON BEAR X ICE PRINCE COCO CHANEL) Prod. M. Mme POISSON Eric et Christine Prop. M. LEPRINCE Nicolas
- EXCELLENT **25** **TALINN DES TOURBILLONS DE LA PAQUINE**  
 LOF : 058354 Tat : 250269590350336 née le 06/06/2022 (TWO WATERFALLS LAND PAMPERO X MADISON DU DOMAINE DE FLAMBEAU) Prod. Mme MINEO Mathilde Prop. Mme MINEO Mathilde
- ABSENT **26** **TEMPETE DES FLOTS D'HISSE ET EAU**  
 LOF : 058155 Tat : 250269590709473 née le 01/04/2022 (MATELOT DES FLOTS D'HISSE ET EAU (DIT MAVRIK) X PRESQU'ILE DE LA BAIE BONAVISTA) Prod. M. TANGUY Christophe Prop. Mme VAIN Yolande
- 3e EXCELLENT **27** **THIS MOMENTS IS ETERNITY OF SPARKLING LAKE**  
 LOF : 058563 Tat : 250269590895510 née le 27/08/2022 (LITTLE BEARS GARAMANTEAKA JAKE X LITTLE BEARS ALFONSINA) Prod. M. Mme RICHOMME Donovan / CIRET Samantha Prop. Mme DENES Martine

---

**CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE Mme DETENDER Claire**


---

- 1er EXCELLENT **28** **OUKAYA FOREVER TERRE PROMISE**  
 LOF : 058421 Tat : 250269610288470 née le 07/03/2022 ((CH) GOLDEN OAK WHY NOT AT OUKAYA FOREVER X OUKAYA FOREVER PERLE-DE-LAIT) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mme DELACROIX Sophie
- 2e EXCELLENT **29** **SO ADDICT DES OURSONS DU VENT**  
 LOF : 057851/10239 Tat : 250268780048570 née le 06/12/2021 (COOLBEAR'S FIREWORK X LIPSTICK DES OURSONS DU VENT) Prod. Mme BRASME Sandrine Prop. M. Mme BEGHIN Vincent et Réjane

---

**CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE Mme DETENDER Claire**


---

- 3e EXCELLENT **30** **ICE PRINCE COCO CHANEL**  
 MET : Uf 348/19 Tat : 992003000006326 née le 06/07/2019 (GRANDBEAR WOW SMOOCH LIBERTY X BASELLA MILAYA BESTIYA) Prod. M. BALOGHNE KOVACS Szilvia Prop. M. POISSON Eric
- 1er EXCELLENT **32** **OUKAYA FOREVER RUN THE WORLD**  
 LOF : 056249/10086 Tat : 250269608555637 née le 12/04/2020 (MONTEVENTO'S ZAMPA DI ORSO OUKAYA X OUKAYA FOREVER MA CHE BELLA) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mlle THIEBAUT Laura
- EXCELLENT **33** **PATMOL DE LA PENINSULE D'AVALON**  
 LOF : 055935/10002 Tat : 250268743172789 née le 27/11/2019 (ISSEHO DES VALLONS DU LYS X JETSET DE LA BAIE DE PEMPOUL) Prod. Mme LEGER Isabelle Prop. Mme LEGER Isabelle
- EXCELLENT **34** **PEARL LILY ROSE DU PAQUIS DES HAUTS DE FEES**  
 LOF : 055433/09950 Tat : 250268723002441 née le 14/07/2019 (L'A KING IS OF RETURN DE L'ETOILE DE CYRICE X NEMETHYS DU DOMAINE DE FLAMBEAU) Prod. Mme RICHARD Isabelle Prop. Mme HELEINE Béatrice
- EXCELLENT **35** **REPAIR MY HEART RAVEN DE LA RIVE DE GLOVERTOWN**  
 LOF : 056877/10137 Tat : 250269608822727 née le 19/12/2020 (LITTLE BEARS GARAMANTEAKA JAKE X NOISETTE DE LA CROISEE DES SOURCES) Prod. M. BIRGY Dylan et Mme Gennarelli Melanie Prop. Mme ORQUERA Marie-Annie

- 4e EXCELLENT **36** **RIBELLA DE LA BAIE DE PEMPOUL**  
 LOF : 056800/10244 Tat : 250269608573855 née le 12/10/2020 (NOIR DESIR DE LA BAIE DE PEMPOUL X NIAGARA DE LA BAIE DE PEMPOUL) Prod. M. LE REST Patrice Prop. Mlle POSTAIRE Mathilde
- 2e EXCELLENT **37** **ROAZHON THEVAINE DES OURSONS DU VEXIN NORMAND**  
 LOF : 056558/10142 Tat : 250269608794257 née le 13/09/2020 (NAUTYLUS DU DOMAINE DES HAUTES PRAIRIES X ORCA DES OURSONS DU VEXIN NORMAND) Prod. Mme M. CHAPPELLIERE Martine / POUILLY Gilles Prop. Mlle FONTAINE Dorianne
- EXCELLENT **38** **ROMY DES EMPEREURS DE L'OCEAN**  
 LOF : 056697/10101 Tat : 250269608787748 née le 24/10/2020 (ISSEHO DES VALLONS DU LYS X L'EAUD'ISSEY DE LA BAIE BLANCHE) Prod. Mme VIOLET Marina Prop. Mme BOULAY Isabelle
- EXCELLENT **39** **ROSE'WANTED ONAW**  
 LOF : 054892/09857 Tat : 250269590052564 née le 25/08/2018 (ORIGINAL LIMITED EDITION MILKY WAY X ROSE'WANTED IPSY) Prod. M. LECOMTE Thierry Prop. Mlle POSTAIRE Mathilde
- EXCELLENT **40** **SHAMROCK DES MONTS DE COSEDIA**  
 LOF : 057330 Tat : 250269608898091 née le 18/05/2021 (OSTYN DE LA BAIE DE PEMPOUL X LEEUWIN D'ECKMUL DU SENTIER DES CARDABELLES) Prod. M. LANGOIROUX Ludovic Prop. Mme PIEDNOEL Aude
- EXCELLENT **41** **THE PRINCESS LUCIE FROM BONO'S NEWFYS**  
 LOSH : 01324944 Tat : 981100004748719 née le 02/10/2020 (MONTEVENTO'S QUINTILIANO X OOPS DE LA CONTREE DU MILIEU) Prod. M. FIEMAN Pieter Prop. Mme FAUX Stéphanie

---

**CLASSE TRAVAIL FEMELLES - JUGE Mme DETENDER Claire**


---

- 4e EXCELLENT **42** **GUMM'BEARSMONSTER RAMY**  
 LOSH : 1277222 Tat : 981100004547326 née le 03/09/2018 (XAVIAN V. D. TURFHOEVE X BUDDIES FOR EVER NEW QUEEN NOOR) Prod. Mlle STRAGIER Griet Prop. Mme FAUX Stéphanie
- 3e EXCELLENT **31** **NIBBLE LA ROSE OF THE SEVENTH WAVE**  
 LOF : 053495/09725 Tat : 250269802737926 née le 23/07/2017 (I BELIEVE I CAN FLY DU GOLFE DES NEREIDES X GUEISHA) Prod. M. Mme FOUQUET / BIDARD-FOUQUET Prop. Mme M. FOUQUET Bérengère et Laurent
- 1er EXCELLENT **43** **ONLY GIRL DE LA CONTREE DU MILIEU**  
 LOF : 054930 Tat : 250269590035827 née le 05/11/2018 (LITTLE-BIG-SOCKS DE LA CONTREE DU MILIEU (DIT VALENTIN) X JE TE RENDS TON AMOUR DE LA CONTREE DU MILIEU (DITE ABBY)) Prod. Mme DIDIER-ROLLAND Laurence Prop. Mme CLEMENT Audrey
- 2e EXCELLENT **44** **QUINIE DE LA BAIE BONAVISTA**  
 LOF : 054957/10151 Tat : 250269802839619 née le 21/12/2018 (LITTLE BEARS GARAMANTEAKA JAKE X NEVER WITHOUT SHIRLEY DE LA BAIE BONAVISTA) Prod. Mme GODIN Laurence Prop. Mme TAILLEZ Mylène
- TRES BON **45** **PEPITE DU DOMAINE DU TAENNCHEL**  
 LOF : 055801 Tat : 250268501848322 née le 10/09/2019 (MURDOCK DU DOMAINE DU TAENNCHEL X MICHIGAN DU DOMAINE DU TAENNCHEL) Prod. M. Mme MICHEL / MICHEL-DIEUAIDE Prop. Mme HAMER Jocelyne

---

**CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE Mme DETENDER Claire**


---

- 2e EXCELLENT **46** **MADISON DU DOMAINE DE FLAMBEAU**  
 LOF : 052085/09500 Tat : 250269802730475 née le 01/06/2016 (FLASHBALL DU DOMAINE DE FLAMBEAU X HOPE FOR HARMONY DU PAYS DE BROCELIANDE) Prod. Mme PARDILLOS-SEGUET Nathalie Prop. Mme MINEO Mathilde

1er EXCELLENT **47** **OUKAYA FOREVER PETITE AMIE**

LOF : 055960/09984 Tat : 250269608402068 née le 31/08/2019 (MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS X OUKAYA FOREVER LIBERTE DE PENSER) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mme DELACROIX Sophie

**CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE Mme DETENDER Claire**1er EXCELLENT **48** **I AM A LADY DU CLAN DE MOUM****Meilleur Vétéran**

LOF : 047476/08912 Tat : 250268710331752 née le 28/01/2013 (OUKAYA FOREVER AVIS-DE-TEMPETE X ELVELINDE ELENWE DES PASSAGERS DU VENT) Prod. Mme BATISSE Véronique Prop. M. VOITURIER Alain

2e EXCELLENT **49** **IRRÉSISTIBLE ENVIE DE L'ILIADE ET L'ODYSSEE**

LOF : 048831/09054 Tat : 250268711063485 née le 05/12/2013 (CHATKANTARRA XI TAURI X FAIS-MOI-L'AMOUR DE L'ILIADE ET L'ODYSSEE) Prod. Mme DELAUNAY Marie-Pierre Prop. Mme COLLIN Séverine

ABSENT **50** **JANOUK DES GRANDS MOREAUX**

LOF : 050083/09295 Tat : 250269606276445 née le 23/09/2014 (ERICSON NEW BLACK BEAR FAMILY'S X EDGEE DES GRANDS MOREAUX) Prod. Mme MARCOU Laëtitia Prop. Mme VAIN Yolande

**Liste des exposants**  
**R.E. Terre Neuve et Landseer - 14 samedi 17 juin 2023**

## A

ANCEAU Véronique () 11

## B

BAUMGARTEN Pascal et Océane 10, rue de Louviers 27490 FONTAINE HEUDEBOURG 1

BEGHIN Vincent et Réjane 55, rue du Rapois 70290 PLANCHER BAS 29

BOULAY Isabelle () 38

BOZEC Aurélie 11, rue de la Garenne 14000 CAEN 3

## C

CLEMENT Audrey () 43

CLENQUET Olivier 155, rue de la Place du Château 59274 MARQUILLIES 16

COLLIN Séverine 54, rue de Bayeux 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE 23-49

## D

DELACROIX Sophie Le Marnizot 71390 BUXY 2-15-19-21-28-47

DENES Martine () 27

## F

FAUX Stéfanie () 18-41-42

FONTAINE Dorianne 8, le Tertre 35460 TREMBLAY 10-37

FOUQUET Bérengère et Laurent 7, l'Aubépine 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE 17-31

## H

HAMER Jocelyne () 45

HELEINE Béatrice () 34

HERBAI Gabriela () 14

## J

JACQUOT Martial 1 A, le Moulin 67190 MOLLKIRCH 8

## L

LEBOURG Virginie 600, route de Lisieux 14590 LE PIN 12

LEGER Isabelle La Hutte 3, impasse du Bois Mortier 72130 FRESNAY SUR SARTHE 33

LEMONNIER Véronique () 9

LEPRINCE Nicolas () 24

## M

MINEO Mathilde 66, route d'Ouilly 14100 FIRFOL 25-46

## O

ORQUERA Marie-Annie 26, Rue Grande 77130 FORGES 35

## P

PIEDNOEL Aude 10, rue du Château 76540 RIVILLE 40

PIERSON Pascal () 4

POISSON Eric () 20-30

POSTAIRE Mathilde 25, cité les Landettes 50340 LES PIEUX 36-39

## R

---

ROLAND Sandrine 124, rue Pré des Dames 5300 ANDENNE (BELGIQUE)	5
--	---

## S

---

SCHIBENY Jonan 26, rue de l'Eglise 90200 LEPUIX	7
---	---

## T

---

TAILLEZ Mylène ()	44
THIEBAUT Laura ()	22-32

## V

---

VAIN Yolande 21 ter, rue du Charme 76510 RICARVILLE DU VAL	26-50
VIOLET Marina 6, route de la Gaspaterie 50390 BESNEVILLE	6-13
VOITURIER Alain 29, rue Paul Cotasson 77166 EVRY GREGY SUR YERRE	48